

Prado, le service de retour à domicile après une hospitalisation

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie.

Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste/traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

1 Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation :

- ▶ je communique le nom du médecin généraliste/traitant qui coordonnera mes soins, ainsi que celui de l'infirmier(e) et des autres professionnels de santé que j'ai choisis (mon médecin traitant peut m'aider dans ce choix),
- ▶ je complète le bulletin d'adhésion.

2 Le conseiller contacte mon médecin généraliste/traitant et l'infirmier(e) pour planifier avec chacun d'eux un premier rendez-vous.



Un service

- ▶ sans engagement de ma part, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements,
- ▶ garantissant la totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Proposé dans certains établissements, ce service de l'Assurance Maladie est aujourd'hui en cours d'expérimentation.



L'Assurance Maladie en ligne

- ▶ Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches selon votre situation.
- ▶ Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ Connectez-vous à votre espace personnel.
- ▶ Accédez également à de l'information santé : maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



▶ Plus de renseignements au

3646 Service 0,06 € / min + prix appel

DCES-PA 15-16 / Février 2017 / Gramis-DIS © Istock

ameli.fr



Je suis accompagné(e) après mon hospitalisation





Prado
Le service de
retour à domicile

J'ai plus de 75 ans et je suis hospitalisé(e)

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi.
L'équipe médicale peut, avec mon accord, décider de me faire bénéficier du Prado après mon hospitalisation.

Je suis suivi(e) à domicile par mon médecin généraliste/traitant, un(e) infirmier(e) et d'autres professionnels de santé de mon choix (selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière).

Je peux également bénéficier d'un accompagnement par un(e) assistant(e) de service social de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite.



L'Assurance Maladie, en lien avec les professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

Avec Prado, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après l'accord de l'équipe médicale, le conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e).

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1 informe le médecin généraliste/traitant** de mon adhésion à Prado et lui communique les noms des professionnels de santé que j'ai choisis.
- 2 organise la première consultation** suivant la sortie avec le médecin généraliste/traitant. Ce dernier peut m'aider dans le choix des autres professionnels de santé qui vont désormais assurer mon suivi.
- 3 prend contact pour moi avec** l'infirmier(e) pour organiser le premier rendez-vous.
- 4 propose une évaluation globale de mes besoins** par un assistant de service social de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite. Ce dernier peut aussi intervenir pour mettre en place une aide à la vie (aide ménagère, portage de repas).
- 5 répond à toutes mes questions** liées à ce service. Il me téléphone pour s'assurer de la bonne réalisation des rendez-vous et effectuer un bilan de satisfaction.



Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs.

Pour toute question d'ordre médical, seuls les professionnels de santé qui m'entourent sont à même de me répondre.



Mon « carnet de suivi »

Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour me maintenir en bonne santé. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me suivent après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.



Le médecin généraliste/traitant :

- ▶ réalise une consultation dans les 7 jours et à 1 mois suivant mon retour à domicile,
- ▶ coordonne les interventions des différents spécialistes et professionnels de santé qui me suivent,
- ▶ adapte mon suivi et/ou mon traitement si besoin.

L'infirmier(e) :

Effectue en lien avec le médecin,

- ▶ un bilan pour déterminer les besoins liés à mon état de santé,
- ▶ une visite hebdomadaire pendant au minimum un mois.

L'assistant(e) de service social :

- ▶ propose un accompagnement social personnalisé après ma sortie pour faciliter mon maintien à domicile et m'informe sur les droits et aides possibles,
- ▶ recherche avec moi les solutions les plus adaptées à ma situation.